

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1245 :

Terre-Sainte (ZAC Océan Indien) - Acquisition par la Commune de Saint-Pierre de divers biens de retour avec la SEMADER

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire



Michel FONTAINE

Affaire n°28/1245 : Terre-Sainte (ZAC Océan Indien) - Acquisition par la Commune de Saint-Pierre de divers biens de retour avec la SEMADER.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée que,

- Par contrat de concession d'aménagement en date du 16 septembre 1993, la commune de Saint-Pierre a concédé à la SEMADER l'opération d'aménagement ZAC « Océan Indien » située à Terre-Sainte Les Hauts.

- La Convention Publique d'Aménagement de la ZAC Océan Indien s'est achevée au 31/12/2021

- Au titre de la concession ci-dessus visée et selon son article 37 paragraphe 4, il est indiqué « qu'à l'expiration normale de la concession, les terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre concédé qui n'auraient pas pu être revendus reviennent au concédant ».

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'APPROUVER l'acquisition par la Commune de Saint-Pierre avec la SEMADER des biens de retour de la ZAC Océan Indien et les conditions financières mentionnés dans le tableau ci-dessous :**

Réf. Cadastres Section :	Surfaces cadastrales	PLU Approuvé	Situation	Prix de la cession
EI n°999 EI n°1432	551 m ² 534 m ²	AUza	Empiètement par l'Association Culturelle GUAN DI (*) A charge pour la Commune de Saint-Pierre d'engager les régularisations nécessaires	2 € (montant inférieur au seuil obligatoire de consultation des domaines cf. arrêté du 05/12/2016 publié au JO le 11/12/2016)
EI n°1429 EI n°1430 EI n°1431	04 m ² 13 m ² 13 m ²	AUza		
Total	1115 m ²			

(*) Constat d'empiètement réalisé par la Scp Joël Declerck (géomètre expert) en date du 14/09/2022.

• **DE SOLLICITER l'application de l'article 1042 du Code général des impôts modifié par l'article 21/1/1 de la loi de finances de 1983 et textes subséquents**

• **DE L'AUTORISER à SIGNER l'acte d'acquisition des biens susvisés par la Commune de Saint-Pierre et tous les documents afférents à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
074-219740164-20230905-28-1245-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023